

<b>BAREME TTC HONORAIRES TRANSACTION IMMOBILIER TRADITIONNEL ANCIEN</b>	
<b>Prix de vente</b>	<b>Honoraires T.T.C à la charge du propriétaire vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat</b>
<i>Minimum de perception</i>	3 500,00€
0.01 à 25 500 €	3 500,00€
25 500.01 à 50 000 €	4 000,00 €
50 000.01 à 90 000 €	6 000,00 €
90 000.10 à 100 000 €	7 000,00 €
100 000,01€ à 105 000 €	7 500,00 €
105 000,01€ à 110 000 €	7 750,00 €
110 000,01€ à 115 000 €	8 000,00 €
115 000,01€ à 120 000 €	8 250,00 €
120 000,01€ à 125 000 €	8 500,00 €
125 000,01 à 130 000 €	8 750,00 €
130 000,01€ à 135 000 €	9 000,00 €
135 000,01€ à 140 000 €	9 250,00 €
140 000,01€ à 145 000 €	9 500,00 €
145 000,01€ à 150 000 €	10 000,00 €
150 000,01€ à 155 000 €	10 500,00 €
155 000,01 à 160 000 €	11 000,00 €
160 000,01€ à 165 000 €	11 500,00 €
165 000,01€ à 170 000 €	11 750,00 €
170 000,01€ à 175 000 €	12 000,00 €
175 000,01€ à 180 000 €	12 500,00 €
180 000,01€ à 185 000 €	13 000,00 €
185 000,01€ à 190 000 €	13 250,00 €
190 000,01€ à 200 000 €	13 500,00 €
200 000,01€ à 210 000 €	13 750,00 €
210 000,01€ à 225 000 €	14 000,00 €
225 000,01€ à 235 000 €	14 500,00 €
235 000,01€ à 245 000 €	14 750,00 €
245 000,01€ à 255 000 €	15 000,00 €
255 000,01€ à 265 000 €	15 250,00 €
265 000,01€ à 275 000 €	15 500,00 €
275 000,01€ à 285 000 €	15 750,00 €
285 000,01€ à 295 000 €	16 000,00 €
295 000,01€ à 305 000 €	16 250,00 €
305 000,01€ à 320 000 €	16 750,00 €
320 000,01€ à 335 000 €	17 250,00 €
335 000,01€ à 350 000 €	18 000,00 €
350 000,01€ à 365 000 €	18 500,00 €
365 000,01€ à 380 000 €	19 000,00 €
380 000,01€ à 400 000 €	20 000,00 €

Au-delà de 400 000,01€ Prix de vente, les honoraires d'agence sont de 5% du prix de vente

Barème effectif à compter du 13/12/2018

## Barème Honoraires de Location Habitation, Mixte<sup>(1)</sup> et Meublée<sup>(1)</sup>

(1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1<sup>er</sup> août 2014.

**Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué :**

Zone « très tendue »       Zone « tendue »       Zone « non tendue »

**Année de référence : 2018**

### Honoraires à la charge du locataire

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	- De 10m <sup>2</sup> à 40m <sup>2</sup>	<b>6.5€/m<sup>2</sup> TTC</b>
	- De 40.01m <sup>2</sup> à 50m <sup>2</sup>	<b>6€/m<sup>2</sup> TTC</b>
	- De 50m <sup>2</sup> à 65m <sup>2</sup>	<b>5.5€/m<sup>2</sup> TTC</b>
	- De 65.01m <sup>2</sup> à 79m <sup>2</sup>	<b>5€/m<sup>2</sup> TTC</b>
	- De 80m <sup>2</sup> à plus	<b>4€/m<sup>2</sup> TTC</b>
<i>Nb : Le décret prévoit 8€/m<sup>2</sup> TTC</i>		
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	<b>3€ / m<sup>2</sup> TTC</b>	

### Honoraires à la charge du bailleur

Honoraires d'entremise et de négociation	<b>0€ TTC</b>	
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	- De 10m <sup>2</sup> à 40m <sup>2</sup>	<b>6.5€/m<sup>2</sup> TTC</b>
	- De 40.01m <sup>2</sup> à 50m <sup>2</sup>	<b>6€/m<sup>2</sup> TTC</b>
	- De 50m <sup>2</sup> à 65m <sup>2</sup>	<b>5.5€/m<sup>2</sup> TTC</b>
	- De 65.01m <sup>2</sup> à 79m <sup>2</sup>	<b>5€/m<sup>2</sup> TTC</b>
	- De 80m <sup>2</sup> à plus	<b>4€/m<sup>2</sup> TTC</b>
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	<b>3€ / m<sup>2</sup> TTC</b>	

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société.

**Barème établi le 13 décembre 2018**

## HONORAIRES DE GESTION

PRESTATIONS INCLUSES	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
<b>En % TTC de l'encaissement hors assurance loyer impayé</b>	<b>6,30%</b>	<b>8,04 %</b>	<b>9,30 %</b>	
Mise en place du mandat de gestion	●	●	●	
Emission des avis de quittance, encaissement des loyers, charges et allocations	●	●	●	
Délivrance des quittances et reçus	●	●	●	
Lettre de rappel et 1 <sup>ère</sup> relance par lettre recommandée et recouvrement amiable	●	●	●	
Acceptation et contrôle de validité du congé (du locataire)	●	●	●	
Décompte lors du départ du locataire	●	●	●	
Gestion des provisions pour charges et révisions des loyers	●	●	●	
Rédaction mensuelle ou trimestrielle des fonds perçus	●	●	●	
Assurance risque locatif : demande annuelle de l'attestation	●	●	●	
Demande de devis pour travaux	●	●	●	
Réparations urgentes ou inférieures à 200 € TTC	●	●	●	
PRESTATIONS OPTIONNELLES	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers	○	●	●	50 € TTC par an et par lot
Recouvrement des créances, remise du dossier à l'huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat à la charge du propriétaire)	○	●	●	Pénalités de retard au profit du mandataire
Gestion des sinistres : déclaration, représentation du propriétaire en expertise, établissement des devis et suivi des travaux, encaissement des Indemnités et reversement après contrôle	○	●	●	250 € TTC par dossier
Gestion technique d'entretien courant (inférieur à 1 500 € TTC) : devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle	○	●	●	150 € TTC par dossier
Gestion technique de tous travaux, proposition de travaux, ordre d'intervention, suivi et contrôle des travaux	○	○	●	
Visite Conseil (pré état des lieux de sortie)	○	●	●	80 € TTC

● Prestation comprise dans le montant des honoraires    ○ Prestation optionnelle payable à l'acte

### Garantie Loyers Impayés + 2,45%

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20 %